

Communiqué de presse

Les étoilés de la propreté urbaine 2024

L'AVPU a distingué 50 collectivités qui ont été labellisées Ville « Eco-propre » lors des Rencontres Nationales qui se sont déroulées à Lyon, les 29 et 30 mai 2024.

A partir de cette année, l'attribution du label Ville « Eco-propre » se fait pour une période de trois ans, soit pour 2024 à 2026.

Quatre collectivités ont confirmé leur « 5^e étoile » du label :

- Metz
- Nice Côte d'Azur Métropole
- Niort
- Saint-Brieuc

Une collectivité obtient la « 5^e étoile » du label :

- Cannes

Six collectivités obtiennent la « 4^e étoile » du label :

- Béthune
- Clamart
- Ivry-sur-Seine
- Lunel
- Mauguio-Carnon
- Vinon-sur-Verdon

Dix collectivités obtiennent la « 3^e étoile » du label :

- Annecy
- Bar-le-Duc
- Bruxelles (Belgique)
- Compiègne
- Grand-Quevilly
- Illkirch-Graffenstaden
- Jette (Belgique)
- Saint-Maur-des-Fossés
- Toulouse Métropole
- Troyes

Treize collectivités obtiennent la « 2^e étoile » du label :

- Bonneuil-sur-Marne
- Cherbourg-en-Cotentin

- Coutances
- Enghien-les-Bains
- Fresnes
- Guidel
- Limoges Métropole
- Melun
- Montluçon
- Saint-Chamond
- Sens
- Tourcoing

Seize collectivités rentrent dans le processus du label, en obtenant la « 1^{ère} étoile » du label :

- Arcachon
- Bourg-en-Bresse
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Faches-Thumesnil
- Hautmont
- Hennebont
- Laval
- Nancy
- Nanterre
- Paray-Vieille-Poste
- Reims
- Saint-Mandé
- Uccle (Belgique)
- Villeneuve-Saint-Georges
- Villenoy
- Woluwe-Saint-Pierre (Belgique)

En 2024, 152 collectivités bénéficient du label Ville « Eco-propre ». Ce label récompense les collectivités qui engagent des plans d'action à moyen terme pour améliorer DURABLEMENT la propreté de leurs espaces publics.

Par durablement, il faut entendre que le label valorise, au fil de ses différentes étoiles (5 au total), les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure (équipements, communication, médiation, sensibilisation, coercition, etc.) obtenue par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public.

Les 5 étoiles du label

Le label « Ville Eco-propre » créé en 2016 est constitué de 5 étoiles :

- *1^{ère} étoile : s'évaluer et se faire analyser*

Les villes obtiennent la première étoile en mettant en œuvre la méthodologie d'évaluation de l'AVPU : Les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) pour identifier

leurs points forts et leurs points faibles au regard des moyennes enregistrées par l'ensemble des collectivités.

Par cette démarche d'évaluation et d'acceptation d'une analyse critique, les villes labellisées participent à la création d'un référentiel national qui permet à chaque ville de savoir comment elle se situe par rapport à une moyenne nationale.

- *2^e étoile : réagir avec un plan d'action*

La deuxième étoile récompense les collectivités ayant déjà obtenu la première étoile et qui mettent en œuvre des plans d'actions stratégiques au regard de l'analyse des évaluations de l'année précédente.

- *3^e étoile : inscrire ses actions dans une logique de développement durable*

La troisième étoile valorise les collectivités qui s'inscrivent dans une logique de développement durable dans différents domaines liés au nettoyage.

- *4^e étoile : développer l'implication citoyenne*

La quatrième étoile incite les collectivités à associer les habitants aux actions de propreté urbaine et à organiser cette implication citoyenne en la fédérant.

- *5^e étoile : Investir tous les domaines de la propreté urbaine et obtenir des résultats*

La candidature à la 5^e étoile débute par la réalisation d'un audit de terrain mené par une équipe extérieure à la collectivité pour identifier les problématiques de propreté *in situ* et vérifier la concordance des IOP issus de l'auto-évaluation avec l'audit.

A l'issue de la validation de l'audit, la collectivité présente un plan d'action qui doit comporter des propositions sur l'ensemble des problématiques relevant de la propreté urbaine selon une trame précise, c'est la stratégie opérationnelle. Il est complété d'une présentation d'actions innovantes regroupées sous l'appellation de stratégie d'innovation.

Contact presse : Hervé Guillaume

herve.quillaume@avpu.fr

09 51 72 63 22

Liste des villes labellisées (cumul depuis 2016)

1ere étoile	2e étoile	3e étoile	4e étoile	5e étoile
Ajaccio	Agen	Alfortville	Antibes	Cannes
Annemasse	Amiens	Angers	Bayonne	Metz
Asnières	Angoulême	Anncy	Caen	Nice métropole
Auch	Arcueil	Bar-le-Duc	Châtelleraut	Niort
Avignon	Bonneuil-sur-Marne	Béthune	Clamart	Saint-Brieuc
Baisieux	Calais	Blois	Douai	
Brest	Cherbourg-en-Cotentin	Bobigny	Gravelines	
Brunoy	Courthézon	Brétigny-sur-Orge	Ivry-sur-Seine	
Bruxelles-Région	Coutances	Bruxelles-Ville	Le Havre	
Carcassonne	Enghien-les-Bains	Cahors	Lunel	
Carrières-sous-Poissy	Etterbeek	Champigny-sur-Marne	Mauguio-Carnon	
Caudry	Fresnes	Châteauroux	Montpellier Méditerranée Métropole	
Senon	Guidel	Compiègne	Nantes Métropole	
Chartres	Hénin-Beaumont	Dreux	Rouen	
Chaumont	Illkirch-Graffenstaden	Grand-Quevilly	Villefranche-sur-Saône	
Choisy-le-Roi	Lille	Illkirch-Graffenstaden	Vinon-sur-Verdon	
Clermont-Ferrand	Limoges Métropole	Jette		
Ecouen	Mâcon	La Baule		
Evreux PN	Melun	Les Mureaux		
Fontaine	Montigny-lès-Cormeilles	Lorient		
Fréjus	Montivilliers	Montigny-lès-Metz		
Grenoble	Montluçon	Montreuil		
Hazebrouck	Montville	Nîmes		
La Farelle	Mulhouse Alsace agglomération	Pau		
Le Chesnay-Rocquencourt	Puteaux	Rennes		
Libourne	Saint-Chamond	Roubaix		
Maiche	Saint-Germain en Laye	Saint-Maur-des-Fossés		
Maintenon	Saint-Maurice	Sanary-sur-Mer		
Marlenheim	Sens	Thonon-les-Bains		
Marseillan	Sin-le-Noble	Toulouse Métropole		
Maubeuge	Strasbourg Eurométropole	Troyes		
Mont-Saint-Aignan	Tourcoing	Versailles		
Namur		Vincennes		
Orchies				
Pauillac				
Quimper				
Raismes				
Rambouillet				
Rillieux-la-Pape				
Romans-sur-Isère				
Saint-Etienne du Rouvray				
Saint-Pierre les Elbeuf				
Saintes				
Schaerbeek				
Sens				
Sivom de l'Yerres et des Sénarts				
Tours				
villejuif				
Villeparisis				
Arcachon				
Bourg-en-Bresse				
Caudebec-les-Elbeuf				
Faches-Thumesnil				
Haumont				
Hennebont				
Laval				
Luxembourg				
Nancy				
Nanterre				
Paray-Vieille-Poste				
Reims				
Saint-Mandé				
Uccle				
Villeneuve-Saint-Georges				
Villenois				
Woluwe-Saint-Pierre				

66

32

33

16

5

152